Vous avez envie d'aller plus loin?

- Proposez de discuter du code de vie pour les milieux à aire ouverte en équipe afin de favoriser l'adhésion de tous. Ensemble, trouvez des activités d'équipe pour le faire vivre.
- Délimitez, en équipe, des zones de silence et de conversation reconnues par tous.
- Utilisez les modèles d'affiche disponibles sur l'intranet pour effectuer des rappels sur les règles à respecter et avisez vos collègues de vos activités professionnelles (ex. : je suis présentement en conférence téléphonique).
- Consultez l'intranet pour télécharger la procédure d'utilisation des bouchons et le dépliant « hygiène des mains ».
- Nommez vos préoccupations face à votre environnement de travail lorsqu'elles surviennent, et ce, de façon respectueuse et constructive. Clarifiez les malentendus le plut tôt possible directement avec la ou les personnes concernées.
- Personnalisez vos espaces de travail en équipe afin de réduire les irritants et encouragez la collaboration et le plaisir au travail. Par exemple, vous pourriez réaménager l'espace avec l'autorisation de votre gestionnaire.
- Prenez vos pauses à l'extérieur de l'aire ouverte pour décompresser, pour profiter d'un moment de silence ou pour prendre du temps pour vous.
- Explorez, avec votre gestionnaire, des solutions concrètes pour favoriser votre concentration et votre bien-être individuel au travail.

Comportements additionnels

Puisque chaque environnement de travail et chaque équipe sont uniques, vous pouvez personnaliser ce code de vie et définir des énoncés additionnels. Ouvrez la discussion avec vos collègues et votre gestionnaire sur le mode de fonctionnement en aire ouverte et définissez, ensemble, vos propres règles.

Ce code de vie a été développé en collaboration avec les membres des comités santé et mieux-être locaux Branchés santé de tous les secteurs et de toutes les catégories d'emploi. Il a fait l'objet d'une consultation élargie et a été adopté par le comité de direction le 14 février 2019.

Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides

LE CISSS DES LAURENTIDES complice de votre santé



Pour les milieux à aire ouverte



Un code de vie pour tous

Dans le but de favoriser un environnement de travail sain, sécuritaire et respectueux de la confidentialité des informations, le présent code de vie encourage l'adoption de comportements et de pratiques de travail respectueux et efficaces dans tous les milieux du CISSS des Laurentides, principalement pour ceux à aire ouverte.

Inspirés de nos cinq valeurs organisationnelles et des comportements clés en découlant, les énoncés du code de vie visent à créer une cohabitation harmonieuse parmi tous les travailleurs. Au-delà des tâches à effectuer, ce sont la qualité des relations interpersonnelles et la façon dont chacun collabore avec ses collègues qui influencent le climat de travail. En diminuant les irritants qui peuvent nuire à la productivité et au bien-être des personnes, le respect au quotidien du code de vie encourage chacun à faire sa part pour cultiver un climat de travail positif et empreint de civilité.

Les comportements formulés renforcent l'importance, pour tous, de prendre conscience de l'impact de ses agissements sur l'autre, de maintenir un niveau de bruit réduit, de favoriser des aires de travail et de soins favorables au calme, de respecter la confidentialité des informations et d'adopter une hygiène de travail saine et sécuritaire.

Des comportements concrets au bénéfice de tous

Je me préoccupe de l'impact qu'ont mes actions, comportements et paroles sur la clientèle et mes collègues.

- J'adopte une attitude positive et accueillante en souriant et en disant bonjour aux personnes que je côtoie. Je réponds aussi aux salutations des autres.
- Je réfléchis aux impacts et aux effets de mes comportements sur l'autre.
- Je présume qu'une porte invisible me sépare de mes collègues afin de respecter leur espace, car l'aire ouverte peut donner l'impression erronée que les personnes sont disponibles en tout temps.
- Je respecte les habitudes de travail des autres et je considère le fait que chacun a un horaire de travail différent en m'assurant d'être discret lorsque j'arrive au travail.
- J'adopte un ton et un niveau de langage professionnels en évitant les jurons, la médisance et les rumeurs.

Je maintiens un niveau de bruit réduit.

- Je parle à voix basse. Au besoin, je me déplace pour communiquer une information à un collègue.
- Je désactive les haut-parleurs de mon téléphone et je porte un casque d'écoute ou des écouteurs.
- · Je porte des bouchons lorsque le bruit ambiant me dérange.
- Je maintiens la sonnerie de mon téléphone de bureau au minimum et celle de mon téléphone cellulaire en mode vibration.
- Je porte attention aux gestes qui sont bruyants (claquer une porte ou des tiroirs, taper sur le bureau avec un crayon, rire fort, siffloter, etc.).

Je respecte la confidentialité des informations relatives aux collègues et à la clientèle

- J'applique les principes de la politique relative à la confidentialité et du code d'éthique du CISSS des Laurentides. Je redouble de vigilance quant à leur application dans un milieu à aire ouverte.
- J'évite les discussions de corridor et je m'abstiens de communiquer des informations de nature confidentielle.
- Je me retire dans un lieu discret et sécuritaire pour les conversations confidentielles, les sujets sensibles ou les appels personnels lorsque c'est nécessaire.
- Lorsque c'est possible, j'avise mes collègues ou je leur rappelle la présence de visiteurs dans les aires de travail.

J'adopte une hygiène de travail saine et sécuritaire

- Je porte attention aux odeurs qui pourraient incommoder mes collègues et les usagers (cigarette, parfum, nourriture).
- J'identifie et j'informe mon gestionnaire des aménagements non sécuritaires ou des situations à risque spécifiques à mon aire ouverte.
- J'aménage mon espace de travail pour éviter l'encombrement et je le maintiens propre et rangé.
- Je respecte le matériel et les outils de travail appartenant à l'organisation ou à un collègue. Je nettoie et range le matériel ou les outils au bon endroit après usage.
- Je limite les risques de propagation d'un virus en respectant les règles d'hygiène de base telles que prescrites par le Programme de prévention et contrôle des infections comme se laver les mains, utiliser la lotion antiseptique ou porter le masque au besoin.

FAVORISER UN ENVIRONNEMENT
DE TRAVAIL SAIN, SÉCURITAIRE ET
RESPECTUEUX DE LA CONFIDENTIALITÉ
DES INFORMATIONS